

## **AUTO ECOLE SAINT JACQUES**

30 Bis rue Lebrun, 91410 Dourdan

01.64.92.29.94

[saintjacques.automoto@gmail.com](mailto:saintjacques.automoto@gmail.com)

[www.a-e-saint-jacques.com](http://www.a-e-saint-jacques.com)

SIRET : 83135605000011      AGREMENT : E1709100380

### **PARCOURS DE FORMATION**

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes situations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous sera proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis du conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant.

### **PARCOURS THEORIQUE**

La formation aux cours théorique, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques seront affichés dans l'établissement et sur la page Facebook ou Google de l'établissement.

La formation théorique portant sur des questions d'entraînement au passage du code pourra être suivie soit dans les locaux d'école avec des supports média tels que, la diffusion (depuis des boîtiers fournis par les éditeurs Ediser et Rousseau) de séries de code, des tests sur tablettes dans les locaux de l'auto-école ou via une application mobile pour travailler de chez soi.

### **PARCOURS PRATIQUE AUTO**

La phase pratique ne débutera qu'une fois la partie théorique terminée. (Après l'obtention du code)  
Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler, en fonction de l'évolution de votre niveau :

- Sur routes avec un trafic faible ou nul
- En ville
- En rase campagne
- Sur voies rapides
- La nuit et avec des conditions météorologiques différentes (si le cas se présente)

Pour les élèves en conduite accompagnée ou supervisée, des rendez-vous pédagogiques seront obligatoires avec une partie pratique et une partie théorique. La partie théorique expose notamment les grands thèmes de la sécurité routière et les enjeux de la formation en présence d'un enseignant.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée :

Placé à l'arrière de la voiture, vous observerez un élève qui conduit et vous écouterez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous ferez part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

## **PARCOURS PRATIQUE MOTO**

La phase pratique ne débutera qu'une fois la partie théorique terminée. (Après l'obtention du code)

La phase pratique se décompose en 2 parties :

- La partie hors circulation : (par cours de 2h)  
L'apprentissage se fait en cours individuels dans un premier temps, de manière à apprendre les bases de la manipulation de la moto et dans l'optique de pouvoir intégrer les cours collectifs, qui obligent à se rendre seul sur la piste qui se trouve à 15-20 minutes de l'auto-école (l'enseignant suit les élèves en voiture avec le matériel)  
Les cours collectifs permettent de travailler sur les spécificités plus complexes qu'imposent l'examen hors circulation.
  
- La partie en circulation :  
Les cours en circulation ne débutent qu'une fois l'examen hors circulation obtenu.  
Une phase théorique sur les règles principales de circulation et les spécificités 2 roues est tout d'abord travaillé en salle.  
En cours individuels ou collectifs, l'élève circule, suivi par l'enseignant en voiture.